



COMMUNIQUE DE PRESSE

Novembre 2025,

Espèces protégées et travaux

La quasi-totalité des espèces d'oiseaux et de chauves-souris protégées par le code de l'environnement utilisent les bâtiments pour nicher.

Au cours des vingt dernières années, il a été constaté une diminution de la moitié du nombre d'hirondelles (-52%) et des martinets noirs (-48%) ainsi que près d'un quart des moineaux domestiques (-23%) et des pipistrelles communes/chauves-souris (-24%).

Ces espèces sont dépendantes des bâtiments et s'y logent, parfois sans que nous en ayons conscience. Des travaux en façade, en toiture et dans les combles peuvent les priver de leurs habitats qu'elles réutilisent d'une année sur l'autre.

En vue de la prise en compte de cet enjeu, Laval Agglo a missionné Mayenne Nature Environnement (MNE) pour la réalisation de diagnostics d'immeubles ainsi que l'accompagnement des propriétaires engagés dans des travaux extérieurs en présence d'espèces protégées.

Aussi, si vous repérez un nid d'hirondelle ou de martinet vous pouvez participer à l'inventaire de Laval Agglo, mis en ligne sur le site (<https://www.agglo-laval.fr/agglo-mon-territoire/laval-agglo/les-34-communes/lactu-de-nos-communes/inventaire-des-nids-de-martinets-9701>)

Vous prévoyez des travaux : quelle démarche adopter?

Les types de travaux les plus susceptibles d'impacter la biodiversité du bâti sont les suivants :

- Démolition de bâtiments
- Rénovation de toitures
- Ravalement de façade
- Isolation thermique par l'extérieur
- Aménagement d'espaces perdus (combles, sous-sols ou

caves)



Source : LPST communication responsable

Il est essentiel de vérifier, avant les travaux, si des espèces sont présentes dans le bâtiment afin de :

- éviter la destruction d'individus ou l'échec d'une année de reproduction en intervenant à la période la plus adéquate
- conserver les espaces ou les accès aux espaces occupés
- aménager de nouveaux espaces ou de nouveaux accès

Pour cela, vous pouvez vous procurer d'une grille de repérage auprès de MNE, de l'Espace Conseil France Rénov' et de Laval Agglo.

En cas de présence d'espèces, contacter MNE qui vous conseillera sur la démarche à suivre.

Des réalisations de pose d'abris dans le cadre de travaux

Suite aux constats de présence d'espèces protégées, des abris ont été installés pour permettre leur maintien.



Rue Solférino, à Laval : Maison de ville : intégration d'un nichoir à moineaux domestiques et de conduits à martinets noirs

Rue Crossardièr, à Laval : Immeuble : intégration dans l'isolation d'abris à chauves-souris

Rue d'Anjou, à Bourgon : Ecole : Intégration de nichoirs à martinets noirs et pose d'un nichoir à moineaux domestiques

Une mise à disposition gratuite d'un abri à oiseaux, chauves-souris,

En fonction des stocks disponibles, Laval Agglo propose un abri aux propriétaires réalisant les travaux suivants : démolition de bâtiments, rénovation de toitures, ravalement de façade, isolation thermique par l'extérieur, aménagement d'espaces perdus (combles, sous-sols ou caves).

Les contacts utiles

Ces 3 organismes mettent à disposition des grilles de repérage à utiliser avant les travaux extérieurs.

Pour retirer un abri dans le cadre de travaux

Service Biodiversité de Laval Agglo,
02 53 74 11 51, biodiversite@agglo-laval.fr

Pour être accompagné en cas de présence d'espèces

Mayenne Nature Environnement (MNE)
16, rue Auguste-Renoir, Louverné
02.43.02.97.56, contact@mne53.fr

Pour être conseillé sur les travaux d'économie d'énergie (aides technique et financière)

Espace Conseil France Rénov'
19 rue de l'Ancien Evêché, Laval - Maison départementale de l'Habitat
02 43 91 19 91, laval-agglo.renov@soliha